REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2014 COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 17/02/2014

Nombre de conseillers : en Exercice 15

Présents 14 Votants 14

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents: Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents: M. Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance.

I -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21/11/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20/01/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

III – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire donne les résultats de l'exercice 2013.

Fonctionnement:

- dépenses : 615 550.88 €

- recettes : 653 525.76 €

Excédent : 37 974.88 €

Investissement:

- dépenses : 260 176.43 €

- recettes : 378 817.17 €

Excédent : 118 640.74 €

Il n'y a pas de question, ni abstention, ni opposition.

Henri CAZES propose le vote du compte administratif. 2013 pour le budget général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 pour le budget général.

IV - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le résultat de fonctionnement 2013 s'élève à 37 974.88 €. Avec les résultats antérieurs reportés de 79 163.09 €, le résultat de clôture constaté pour 2013 s'élève à 117 137.97 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter au 1068 de la section d'investissement une somme de 60 160.15 € pour pouvoir rembourser le capital de l'annuité d'emprunt.

Le solde, soit 56 977.82 € étant reporté en excédent antérieur de la section de fonctionnement. Il n'y a pas de question, ni d'avis contraire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat 2013 pour le budget général.

V - BUDGET GENERAL : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la liste des subventions aux associations proposée par la commission des finances.

- Espace Nature Isère		855 €
- Amicale boules		285 €
- Amicale des donneurs de sang		76 €
- MFR de CHATTE		90 €
- ACCA		95 €
- Club de l'âge d'or		295 €
- Comité des fêtes		285 €
- IMP section Vinay		90 €
- MJC pour le fonctionnement		3 183 €
- MJC pour les activités		4 227 €
- Restos du cœur de saint Marcellin		200 €
- Sou des écoles pour le fonctionnement		1 000 €
- Sou des écoles pour transport cantine		600 €
- Sou des écoles pour solde subvention 2013	3	600 €
- Souvenir Français		30 €
- UMAC		40 €
- USARG (rugby)		3 325 €
- MJC pour école de Roller hockey		765 €
- MJC pour école de Badmington		210 €
- Autres associations		360 €
	Total:	16 986 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des subventions aux associations à prévoir au budget 2014.

VI – BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget préparé par la commission finance, celui-ci s'équilibre en section d'investissement avec un emprunt de 50 000 €

- la section de fonctionnement est équilibrée à 695 594 €
- la section d'investissement est équilibrée à 320 217 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014.

VII – VOTE DE TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire indique que les bases d'imposition 2014 n'ont pas encore été communiquées par les services fiscaux. Néanmoins, avec les chiffres 2013, il est possible de faire des simulations. Une augmentation du taux des trois taxes de 1% donnerait une recette fiscale supplémentaire de 2 900 € environ.

Un tour de table s'engage, et chaque conseiller donne sa position sur une éventuelle augmentation des taux. Les avis sont partagés mais une majorité pense qu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée 2014, la baisse des dotation de l'Etat et la suppression de la taxe sur l'électricité au profit de SEDI, une augmentation des taux de fiscalité sera nécessaire les prochaines années.

Marie-Thérèse PICAT signale que le taux du foncier non bâti de l'Albenc est élevé par rapport à celui des communes voisines.

Henri CAZES pense que l'initiative de l'augmentation doit être laissée aux nouveaux élus.

Au terme de ce débat sur les taux d'imposition, Monsieur le Maire propose de refaire une dernière réunion de conseil pour en débattre lorsque la commune aura reçu les bases 2014.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur cette proposition.

<u>VIII- CONVENTION DE MUTUALISATION DU VEHICULE DE CURAGE DE LA REGIE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT</u>

La Régie d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes Chambaran-Vinay-Vercors dispose, pour ses propres besoins, d'un camion de curage qui est souvent sollicité par les services techniques des communes pour nettoyer des grilles ou des réseaux d'eaux pluviales. Pour que le prêt du camion puisse se faire d'une manière règlementaire, il y a lieu de signer avec la Communauté de Communes une convention de mise à disposition précisant les conditions technique et financière des interventions. Le tarif de mise à disposition est de 250€ la demie-journée et de 500 € la journée.

Après avoir entendu cette explication, le conseil municipal autorise Henri CAZES, 1^{er} adjoint, à signer cette convention pour le compte de la commune.

<u>IX – AVENANT DE TRANSFERT ETABLI ENTRE LA SARL ROCHETON ET LA SOCIETE AJ CERAMIC.</u>

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché d'extension de la cantine scolaire le lot carrelage et faïence avait été confié, après appel d'offres, à la SARL ROCHETON.

Cette société vient d'être rachetée par la société AJ CERAMIC.

En conséquences, il y a lieu de signer un avenant au marché pour acter ce changement de société.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer cet avenant.

X – VENTE DE L'ANCIEN PHOTOCPIEUR

Monsieur le Maire informe du renouvellement du photocopieur de la Mairie. Après avoir proposé, sans succès, l'ancien photocopieur aux associations de la commune, Monsieur le Maire propose de le mettre en vente. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en vente ce photocopieur.

XI -AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA PLACE JEAN VINAY

Les travaux sont en voie d'achèvement. L'espace vert devant le « Café Gourmand » sera aménagé par les agents communaux. Les places de stationnement devant les commerces seront tracées prochainement.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'opération (construction de 2 commerces et de 8 logements). Un certain nombre d'avenants sont nécessaires pour modifier à la hausse ou à la baisse les marchés des différents lots.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants présentés.

XII – BUDGET ANNEXE : RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE DE LA LIGNE DE PREFINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'opération de création de deux commerces et huit logements dans le centre du bourg, il a été nécessaire de contracter une ligne de préfinancement de 570 000 € (délibération du 30 septembre 2011) pour une durée d'un an. Cette ligne de préfinancement a été prolongée d'un an par délibération du 4 février 2013.

Monsieur le Maire informe que les travaux sont achevés depuis une semaine et qu'il est nécessaire de demander à nouveau une ligne de préfinancement pour une durée d'un an en attendant le solde des subventions ainsi que le produit de la vente des deux derniers logements. Il donne connaissance de l'offre du Crédit agricole Centre Est concernant le renouvellement de cette ligne. Il rappelle que la présente avance ne constitue pas un concours de trésorerie mais bien une ressource budgétaire relevant à ce titre des emprunts ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Demande la mise en place d'une ligne de préfinancement de 570 000 €,

- Sur une **durée** de 12 mois,
- A échéance trimestrielle
- **Taux** variable sur T4M assorti d'une marge de 2,70 %
- <u>Intérêts</u> : les intérêts ne courent que sur les sommes utilisées, sans capitalisation payables trimestriellement à terme échu.
- <u>Tirages</u>: ils sont possibles à tout moment. Le prêt pouvant être débloqués en autant de tranches que nécessaires et adaptées aux besoins.
- Consolidation et remboursement :

A l'échéance de la présente avance, le remboursement s'effectuera par la consolidation de la dite avance pour un montant minimum de 100 000 €, au moyen d'un ou plusieurs prêts à moyen terme

Les sommes non consolidables peuvent être remboursées à tout moment et viennent en déduction du plafond du tirage initial. Les sommes utilisées peuvent être consolidées à tout moment par un prêt amortissable, à taux fixe, révisable ou variable (aux conditions financières du moment).

Possibilité de mixage entre plusieurs catégories. Chaque prêt de consolidation donnera lieu à l'établissement d'un contrat définissant les caractéristiques précises du prêt.

Toute somme non consolidée sera exigible au terme du contrat et majorée de 3 mois d'intérêts.

- Montant des **frais de dossier** : 1 140 €

Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur BUISSON Albert, agissant en qualité de Maire pour :

- la signature du contrat de ligne de pré-financement consolidable à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ;
- procéder « par décision » (avec l'aval de sa commission finances) à la consolidation du présent concours par tout type de financement qu'il jugera opportun. Cette « décision » sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de la séance suivante.
- Soumettre au visa de Monsieur le Préfet de l'Isère, la présente délibération.

<u>XIII – BUDGET ANNEXE DES COMMERCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF</u> <u>2013</u>

Monsieur le Maire donne les résultats de l'exercice 2013.

Fonctionnement:		
- dépenses :		146 027.44 €
- recettes :		255 058.35 €
	Excédent :	109 030.91 €
Investissement:		
- dépenses :		876 884.10 €
- recettes :		683 035.72 €
	Déficits :	- 193 848.38 €
- Excédent antérieur reporté :		230 537.55 €
[Excédent de clôture:	36 689.17 €

Henri CAZES propose le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 pour le budget annexe des commerces.

XIV - BUDGET ANNEXE DES COMMERCES : AFFECTATION DE RESULTAT 2013

Le résultat de fonctionnement 2013 s'élève à 109 030.91 €. Monsieur le Maire propose de reporter la totalité de la somme, soit 109 030.91 €, en excédent antérieur de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat 2013 pour le budget annexe des commerces

XV - BUDGET ANNEXE DES COMMERCES : DECISION MODIFICATIVE

<u>N</u>° 1.

Après avoir approuvé le compte administratif 2013, et l'affectation de résultat, il y a lieu de faire une décision modificative n° 1 pour reporter les résultats 2013 dans le budget voté le 20 janvier 2014.

Fonctionnement:

- dépenses : Article 6061 + 459.15 €
 - recettes : Article 002 +459.15 €

Investissement:

- dépenses : Article 002 - 3 822.92 €

Article 2313 + 1 139.54 €

Article 4581 +39 372.55 €

Total 36 689.17 €

- recettes : Article 001 36 689.17 €

-Prochaine réunion du conseil municipal le 14/03/2014

Fait à L'Albenc le 11 mars 2014

Albert BUISSON, Maire de L'ALBENC

Affichage du